



MAIRIE D'ILLANGE

ARRÊTÉ

prescrivant une enquête publique sur le projet de modification du
Plan Local d'Urbanisme de la commune d'illange

N° 2019-048 du 17 décembre 2019

DANIEL PERLATI
MAIRE

Le Maire de la Commune d'ILLANGE

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants, R123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-19 ;

Vu la décision en date du 04 novembre 2019 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Strasbourg désignant François DUHAMEL, officier de gendarmerie retraité en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

ARRÊTE

Article 1.

L'enquête publique porte sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune d'ILLANGE.

La commune d'ILLANGE est la personne morale responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par M. Daniel PERLATI, maire.

Article 2.

M. François DUHAMEL, officier de gendarmerie retraité, domicilié à HAYANGE 57700, 12 rue de Verdun, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la décision n°E19000227/67 en date du 04 novembre 2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Accusé de réception en préfecture
057-215703430-20191217-ARR2019048-AI
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019

Article 3.

Au terme de l'enquête publique, après étude des demandes formulées lors de celle-ci, des avis des personnes publiques associées et du commissaire-enquêteur, le PLU sera éventuellement modifié puis approuvé par le conseil municipal d'ILLANGE

Article 5.

L'enquête publique se tiendra pendant 31 jours (15 jours minimum si le PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale, 30 jours minimum si le PLU est soumis à évaluation environnementale), du 06 janvier 2020 à 08 h au 05 février 2020 à 18 h en

Mairie de ILLANGE (siège de l'enquête publique)
2 rue de la Moselle 57970 ILLANGE

Toute correspondance postale relative à l'enquête peut y être adressée à l'attention du commissaire enquêteur.

Article 6.

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur le site internet suivant

<http://www.mairie-illange.fr/cadre-de-vie/urbanisme>

Un registre dématérialisé sécurisé permet de transmettre les observations et propositions pendant la durée de l'enquête publique au commissaire enquêteur.

<http://www.registre-dematerialise.fr/1845>

Article 7.

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur support papier ou sur un poste informatique, en mairie d'ILLANGE, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit les lundis de 8h à 12h et de 14h à 19h, les mardis de 8h à 12h, les mercredis et jeudis de 8h à 12h et de 14h à 17h, les vendredis de 8h à 13h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Article 8.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie d'ILLANGE

- le Lundi 13 janvier 2020 de 17 heures à 19 heures ;
- le Vendredi 24 janvier 2020 de 09 heures à 11 heures ;
- le Samedi 1er février 2020 de 09 heures à 11 heures ;

Article 9.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur durant un an, en mairie d'ILLANGE ainsi qu'à la Préfecture de la Moselle aux jours et heures habituels d'ouverture.

Il sera également consultable durant un an sur le site internet de la commune.

Article 10.

Un avis portant les indications du présent arrêté est

- Publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les deux journaux suivants :
 - Républicain Lorrain
 - La Semaine
- Publié sur le site internet de la commune, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci ;
- Affiché en mairie d'ILLANGE, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Le présent arrêté a été
publié le 17 décembre 2019

Illange, le 17 décembre 2019
Le Maire,





Accusé de réception en préfecture
057-215703430-20191217-ARR2019048-AI
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019